



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 35617

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la commission consultative de la statistique agricole. Le "jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait en effet apparaître ni le coût de fonctionnement de cette instance, ni le nombre de réunions en 2005, 2006 et en 2007, alors même qu'il indique un nombre de membres de 30. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc pas satisfaites ; il lui demande dès lors de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

La commission consultative de la statistique agricole est une commission interne aux services du ministère de l'agriculture et de la pêche. Elle participe au processus d'élaboration et d'arbitrage du programme d'enquêtes et de travaux en matière de statistiques sur l'agriculture, les industries agroalimentaires, la forêt et l'agroenvironnement conduit par le service de la statistique et de la prospective dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche. Cette commission comprend des représentants de chaque direction d'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche, de chaque office d'intervention et des services déconcentrés de ce ministère. Elle est réunie une fois par an. Les coûts de fonctionnement de cette commission comprennent uniquement la prise en charge des frais de déplacement de ses membres en provenance des villes de province.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35617

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9864

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 256